



#### 1/ OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances en matière de secourisme pour protéger ou secourir toute personne au sein de l'entreprise.
- Etre capable d'intervenir sur un lieu d'accident, de secourir la victime et préparer l'arrivée des secours.
- Préparer à la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail.

**2/ PUBLIC CONCERNÉ** : Personnel volontaire.

**4/ FORMATEUR** : Formation assurée par une formatrice certifiée par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

**5/ PRÉREQUIS** : Aucun

#### 6/ MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, mises en situation, démonstrations, études de cas, exercices pratiques d'apprentissage.  
Feuille de présence signée en 1/2 journée.

**7/ DURÉE** : 14 heures de face à face pédagogique.

**10/ PROGRAMME** conforme au référentiel de formation élaboré par l'INRS.

##### SITUER LE CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION

Connaître les éléments fixant le cadre juridique en entreprise et en dehors de l'entreprise.

Etre capable de mobiliser ses connaissances juridiques.

##### SITUER SON RÔLE DE SST DANS LA PRÉVENTION

Appréhender les notions de base en matière de prévention

Identifier la nature et l'importance des AT et des MP.

Connaître l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention.

Appréhender les notions : danger, situation dangereuse...

Positionner son action dans l'organisation de la prévention en entreprise.

##### RÉALISER UNE PROTECTION ADAPTÉE

Connaître les mesures de protection dans le processus d'alerte aux populations.

Reconnaitre les dangers (mécanique, électrique, incendie, explosion, asphyxie) menaçant la victime de l'accident et/ou de son environnement, sans s'exposer.

Supprimer, isoler le danger ou soustraire la victime du danger sans s'exposer soi-même.

##### METTRE EN ŒUVRE SES COMPÉTENCES PROTECTRICES AU PROFIT D'ACTIONS DE PRÉVENTION

Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail.

Supprimer ou réduire, ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.

#### 12/ MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des acquis est effectuée par tests d'aptitudes. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des SST. Délivrance d'un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable au maximum 24 mois après participation active à la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative de compétences SST. Sa validité est maintenue par le MAC SST-Formation de 7h tous les 2 ans. Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de la formation.

#### 14/ PSH : PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

: Contacter notre référent au 06 80 07 30 72 pour déterminer les adaptations nécessaires.

Mis à jour le 26 Janvier 2026, à Andrézieux-Bouthéon



#### Groupement d'Employeurs PARTA'GE

40 bis avenue de Montbrison 42160 Andrézieux-Bouthéon – Tel : 06 80 07 30 72

Association Loi 1901 – Siret 48345650500021 Code NAF : 7830Z N° Déclaration d'activité : 82 42 02432 42

[contact@partage-loire.fr](mailto:contact@partage-loire.fr) / [www.partage-loire.fr](http://www.partage-loire.fr)

Habilitation INRS pour la conduite des formations SST : H36560/2021/SST-1/O/06 par la CNH du 26 septembre 2025